EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Gérard BOHNER à Cyril CINEUX, Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Jean-Christophe CERVANTES demande au nom du Groupe Communiste et Républicain –Front de Gauche une suspension de séance pour recevoir les manifestants. M. le Maire accède à cette demande et propose de recevoir une délégation de 5 à 6 personnes avec les présidents de groupe de la majorité et le président du Groupe Front de Gauche Place au Peuple. Monsieur le Maire suspend celle-ci à 18h10.
Mesdames Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Valérie BERNARD, Messieurs Jean-Luc BLANC, Abdelmajid MELLOUKI, Philippe BOHELAY, Jean-Pierre BRENAS arrivent pendant l'interruption de séance.
M. le Maire reprend la séance à 19h35 après avoir vérifié que le quorum est atteint et constate que Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, élus du Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre ont quitté la séance pendant l'interruption de séance (fin des pouvoirs).
M. Nicolas BONNET arrive pendant la présentation commune aux 8 premières questions (fin du pouvoir donné à Mme Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°11).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°11.

M. Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Florent NARANJO arrive avant le vote de la question n°16 (fin du pouvoir donné à M. Guillaume VIMONT).
Mme Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°19 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.

Rapport N° 52

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DU NID

L'Amicale du Nid est une association loi 1901 d'envergure nationale, répartie sur le territoire à travers huit délégations.

Les missions de l'association s'inscrivent dans la ligne de la Convention de Genève du 2 décembre 1949, ratifiée par la France en 1960, affirmant sa position abolitionniste en terme de prostitution.

Ainsi, l'Amicale du Nid estime que la prostitution est une violence en soi et une atteinte à la dignité des personnes.

Elle a pour but, en particulier, de mettre en œuvre des actions de recherche pour améliorer la connaissance du phénomène prostitutionnel, les diffuser et parfaire ses capacités à aider les personnes accueillies.

En partenariat avec la Délégation Régionale Auvergne/Rhône-Alpes aux Droits des Femmes et à l'Égalité et avec l'appui de l'Observatoire Social de Lyon, la délégation Rhône de l'Amicale du Nid a décidé de réaliser une cartographie et un diagnostic partagé visant à mieux connaître le phénomène prostitutionnel et ses évolutions sur notre région. Suite à ce diagnostic, un plan d'actions permettant d'améliorer la prise en charge des victimes d'exploitation sexuelle sera mis en œuvre, avec notamment la réalisation d'un maillage territorial sur cette question.

Le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand est ciblé dans cette démarche.

Il faut préciser que la loi pour l'Égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 prévoit dans son article 1, 2e alinéa, que les collectivités, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique spécifique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, favorisent des actions visant à lutter contre le système prostitutionnel.

Dans cette optique, ce diagnostic pourra servir de base à un partenariat avec l'Amicale du Nid.

Le montant de la demande de subvention exceptionnelle s'élève à 2000 euros pour la réalisation du diagnostic dont le coût total est estimé à 153 945 euros.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

Compte-tenu de ce qui a été précédemment exposé et de l'intérêt local que représente cette action, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de verser une subvention de 2 000 € à l'Association Amicale du Nid Rhône et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08 juillet 2016

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe,

Manuela FERREIRA DE SOUSA